

# Des dispositifs après la prison

## ▶ La consultation extra-carcérale du Service Médico-Psychologique Régional du Centre Hospitalier Sainte-Anne (Paris)

### > Qu'est ce que la consultation extra-carcérale ?

C'est un dispositif de soins au sein du Centre hospitalier Sainte-Anne à Paris, qui participe à :

- la continuité des soins psychologiques et psychiatriques aux personnes sortant de prison,
- l'égalité des chances d'obtenir un aménagement de peine ou une mesure alternative à l'incarcération pour les personnes placées sous main de justice, (PPSMJ) et désirant un accompagnement psychologique ou psychiatrique.

### > L'équipe

Des professionnels de la psychiatrie, totalement indépendants de la justice, issus du SMPR de la maison d'arrêt de Paris-la Santé : personnels médicaux et paramédicaux, sociaux et administratifs, ayant une connaissance du contexte carcéral et du fonctionnement judiciaire. L'ensemble des professionnels de l'équipe est tenu au strict respect du secret professionnel.

### > Pourquoi une telle consultation ?

La sortie d'incarcération représente un moment de vulnérabilité psychique qui trouve difficilement une réponse adéquate dans le système de soins en santé mentale tel qu'il existe actuellement. La libération correspond souvent à la rupture d'un parcours de soins initié en détention, ce qui entraîne une instabilité tant sur le plan sanitaire que sur le plan social ou judiciaire. Cette instabilité a un impact négatif sur la santé mentale, elle favorise également l'exclusion sociale et majore ainsi le risque d'une nouvelle incarcération.

### > Quel est le public concerné ?

Des hommes et des femmes, mineurs ou majeurs se déclarant vivre en région parisienne, sortant de prison ou placés sous main de justice.

### > Que propose la consultation extra-carcérale ?

- L'accueil des personnes qui en font la demande.
- L'élaboration et la mise en place des prises en charge variées adaptées aux besoins du patient.
- L'organisation du relais de soins avec les structures de droit commun dans les meilleures conditions possibles.
- Le suivi des personnes libérées nécessitant un accompagnement dans la période post-carcérale.
- L'évaluation et l'orientation des personnes soumises à injonction et obligation de soins.
- Un engagement à apporter des réponses rapidement.
- La prise en charge est nécessairement limitée dans le temps (quelques mois) dans le souci de ne pas créer de filière ségrégative.

## L'association Companio : pour une vraie liberté

L'association Companio a été créée à Lyon dans le but de permettre aux personnes sortant de prison de trouver du travail. Son constat : le désœuvrement, la désocialisation, l'absence de ressources constituant autant d'incitations à la récidive. Il faut aider ces personnes à trouver un emploi le plus vite possible.

Mais, si trouver un travail est une préoccupation essentielle, ce n'est hélas pas la seule et le public rencontré est souvent confronté à d'autres difficultés : trouver un logement, suivre des soins, refaire des papiers, ouvrir un compte bancaire, réactualiser sa situation vis-à-vis de la Sécurité Sociale ou de l'Assurance Maladie, rédiger un curriculum vitae ou une lettre de motivation, s'inscrire ou se réinscrire au Pôle Emploi afin d'activer ou réactiver ses droits (Allocation Chômage, Allocation Temporaire d'Attente, Revenu de Solidarité Active), pour les jeunes reprendre contact avec la Mission Locale, entreprendre une formation, etc.

En proposant un accompagnement susceptible de résoudre les problèmes rencontrés, l'équipe des bénévoles de Companio apporte son soutien à celles et ceux qui souhaitent entreprendre un parcours de réinsertion. Cet accompagnement personnalisé est sans limitation de durée mais il ne prend jamais une forme d'assistantat. Suivre un tel parcours n'est ni simple ni facile ; il nécessite une réelle motivation et une implication personnelle dans toutes les démarches préconisées par l'association.

Les difficultés rencontrées pour trouver du travail sont accrues par l'absence de diplômes, par le manque de qualifications ou d'expérience mais aussi par la crainte de traîner derrière soi le passé carcéral. Pour les plus jeunes, il est difficile de les convaincre de s'orienter vers les structures pouvant leur permettre de reprendre des études ou d'entreprendre une formation qualifiante surtout si elle n'est pas rémunérée. Pour certains, parler de formation c'est rappeler une scolarité synonyme d'échec. Or aujourd'hui, dans tous les domaines, même ceux du nettoyage, des espaces verts ou du bâtiment, les entreprises ont bien sûr tendance à embaucher du personnel ayant un minimum de qualification ou d'expérience et ce, quel que soit le degré de motivation du candidat.

Il faut rajouter à cela que certaines personnes sont restées éloignées du monde du travail pendant de longues périodes de chômage ou d'incarcération et qu'il est nécessaire de préconiser un retour progressif vers l'emploi par le passage dans des structures d'insertion partenaires proposant des contrats à temps partiel.

L'action de Companio s'inscrit dans un cadre de prévention de la récidive et trouve son réel accomplissement quand elle a permis d'atteindre le but recherché, c'est-à-dire l'autonomie, clé de la vraie liberté.

### Contact :

Companio  
3 rue Sala - 69002 LYON / 04 72 77 58 49  
contact@companio.fr



### Pour aller plus loin...

Nous vous invitons à lire l'article détaillé disponible sur le site de <http://www.orspere.fr> : RAYNAL, E., & ZACKS, E., « La consultation extra - carcérale : retour d'expérience », 2015.